Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260605-D2026_06_06-DE

Date de convocation :
01/06/2026
Date d'affichage :
01/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 4
Absent : 1
Votants : 14

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin 2026 à 19 h 00 les membres du Conseil Municipal de la commune de la Chapelle aux Filtzméens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 1er juin 2026, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. VIART Benoit, M. LAIGLE Sylvain, Mme PODPOVITNY Caroline, M. GUIGNARD Christophe, M. RIVIERE Arnaud, Mme ROUAULT Claude, M. DENIS Lionnel, Mme PLAINFOSSE Anaïs, M. JAULIN Jean-Baptiste, Mme DELAGE Gwenaëlle.

Etaient absents excusés avec pouvoirs :
Madame LAMOUR Mabel donne pouvoir à Monsieur GUIGNARD Christophe,
Madame LECAILLON Marion donne pouvoir à Madame PODPOVITNY Caroline,
Madame MERIL Mathilde donne pouvoir à Madame ROUAULT Claude,
Monsieur MORIN Yoann donne pouvoir à Madame DELAGE Gwenaëlle.

Était absent : Monsieur GRANGER Rodrigues.

Secrétaire de séance : Madame PLAINFOSSE Anaïs.

D2026-06-06– FINANCES LOCALES - Budget Communal 2026– Vote des Subventions 2026 versées aux associations

Monsieur LAIGLE Sylvain présente le tableau des propositions de subventions 2026 sachant que des crédits ont été inscrits au budget primitif principal par délibération n° D2026-04-17 du 29 avril 2026.

ASSOCIATIONS	MONTANT DES SUBVENTIONS 2026
6574 - Subv. fonct.aux asso.&autres pers. de droit privé	
COMICE AGRICOLE s'il y en a un de programmé en 2026	846,00
65748 - Autres personnes de droit privé	12254.97
ACCA *(s'occupe des sangliers)*	330,00
ACPG ET CATM	145,00
ADMR	105,00
ASS LES CAPELLE FILISMONTINS Théâtre	145,00
FAMILLES RURALES *Selon courrier reçu de calcul*	10 488,97
LA CHAPELLOISE *Marche à pied et randonnées*	145,00
SNEMM 1764 Section Tinténiac ***Sous réserve = remise dossier***	20,00
MUTILES DU TRAVAIL *Sous réserve = remise du dossier*	30,00
OFFICE DES SPORTS DE LA BRETAGNE *1 €/habitant*	846,00
TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026	**13 100,97**

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260605-D2026_06_06-DE

Le conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers municipaux présents et représentés décide de :

- **DONNER** son accord au tableau proposé des subventions en 2026 ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à la Chapelle-aux-Filtzméens,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Benoit VIART

MAIRIE DE LA CHAPELLE-AUX-FILTZMENS
35190